

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2014

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SAINT-LO

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

### **14/157 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA VACANCE D'UN POSTE**

La composition du Conseil Municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant

M. MARTIN Jacques JP  
M. DAVID Jean Paul  
M. PASTERNAK Jean-Jacques  
Mme DELANNET Véronique  
M. MÜNZER Déborah  
Mme RYNINE Christine  
M. EYCHENNE Sébastien  
Mme GASTINE Anne-Marie  
M. SAJHAU Philippe  
M. IPPOLITO Christophe  
Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal  
M. GOYHENECHÉ Philippe  
Mme RENOUX Anne  
M. HAGEGE Gilles  
Mme FOSSE Florence  
M. PEREIRA Philippe  
M. LABESCAT Jacques  
M. DEGRASSAT Alain  
M. SLOBODANSKY Claude  
Mme MARTINEAU Pascale  
Mme SAINT-LO Aurélie  
Mme FERREIRA Annie  
Mme LADJOUAN Mariam  
Mme LE RUYER Juliette  
M. RASQUIN Bernard  
Mme JACQUILLAT Anne France  
M. VERHEYDE Jean-Michel  
Mme JOFFET Aline  
M. TARAVELLA Laurent  
Mme MAUDRY Camille  
Mme RENOUIL Karine  
M. DENISART Michel  
Mme LIEVYN Florence  
M. GILLES Michel  
M. BODIN Laurent  
M. LEBLANC Nicolas  
Mme YELLES-CHAOUCHE Amina  
M. CUYAUBERE Philippe  
Mme DURANTEL Elisabeth

---

### 14/158 EXERCICE 2014 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), et 3 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent),

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2014 ci-après :

#### RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
013	020	6459	RH	Rembt sur charges IRCANTEC	15 000,00 €	19 530,00 €	34 530,00 €
<b>DEPENSES :</b>							
74	01	7411	FINANCES	Dotation forfaitaire (DGF)	5 592 396,00 €	67 298,00 €	5 659 694,00 €
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement :</b>					<b>3 900,00 €</b>	<b>86 828,00 €</b>	
011	020	60632	SGENERAL	Achats de petits matériels	3 900,00 €	2 000,00 €	1 900,00 €
<b>Solde de la décision modificative n°1 – Fonctionnement Budget Général:</b>					<b>16 200,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	
011	020	6042	SGENERAL	Prestations de services	16 200,00 €	8 140,00 €	24 340,00 €
011	30	6042	CULTURE	Prestations de services	118 830,00 €	-3 500,00 €	118 330,00 €
012	020	6453	SCOLAIRE	Cotisations aux caisses de retraites	77 112,00 €	19 530,00 €	96 642,00 €
65	40	6574	MASS	Subvention Volley Club	330 100,00 €	1 000,00 €	331 100,00 €
65	523	6574	MASS	Subvention Restos du Coeur	32 200,00 €	3 500,00 €	35 700,00 €
022		022	FINANCES	Dépenses imprévues	101 412,57 €	60 158,00 €	161 570,57 €
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :</b>						<b>86 828,00 €</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
26	01	266	FINANCIER	Titres de participation Agence France Locale	0,00 €	58 300,00 €	58 300,00 €
020		020	FINANCIER	Dépenses imprévues	11 231,00 €	-10 000,00 €	1 231,00 €
041	01	2313	TECHNIQUE	Opérations patrimoniales	0,00 €	37 434,80 €	37 434,80 €
21	020	2183	INFO	Matériels informatiques	181 426,00 €	-48 300,00 €	133 126,00 €
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement</b>						<b>37 434,80 €</b>	

**RECETTES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
041	01	238	TECHNIQUE	Opérations patrimoniales	19 863,24 €	37 434,80 €	57 298,04 €
<b>TOTAL des Recettes d'Investissement :</b>						<b>37 434,80 €</b>	

<b>Solde de la décision modificative n°1 - Investissement Budget Général:</b>	<b>0,00 €</b>
---	---------------

**14/159 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE L'UDSM POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DESTINE A LA REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT EN CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE DES LOCAUX SITUES 77, RUE THEODORE HONORE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le prêt que l'UDSM Val de Marne, ayant son siège social 17 Boulevard Henri Ruel - 94120 Fontenay sous Bois, se propose de contracter auprès de la BNP Paribas sise Centre d'Affaires Paris Associations 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS pour le financement de travaux de réaménagement en Centre Médico-Psychologique des locaux sis 77, rue Théodore Honoré à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières du prêt proposé par la BNP Paribas sise Centre d'Affaires Paris Associations 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS sont les suivantes :

- Montant du prêt à long terme : 700 000 €
- Garantie : 100 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : 3,29 %
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Frais de dossier : 1 000 € HT

Cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par la BNP Paribas 37-39 rue d'Anjou 75 008 PARIS, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la ville de Nogent sur Marne, s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la BNP Paribas 37-39 rue d'Anjou 75 008 PARIS et l'UDSM Val de Marne.

Habilite le Maire ou l'Adjoint Délégué à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de garantie d'emprunt fixant les droits et obligations des parties pour toute la durée de la garantie.

Renonce à opposer à l'organisme bancaire la convention de garantie que la ville de Nogent sur Marne conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

---

#### **14/160 ADHESION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), et 3 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent),

Approuve l'adhésion de la Ville de Nogent sur Marne à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Approuve la souscription d'une participation de la ville de Nogent sur Marne au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la Ville de Nogent sur Marne soit égal à un montant global de **174 900** euros.

Autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget de la Ville de Nogent sur Marne.

Autorise le Maire de Nogent sur Marne à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale sur le compte séquestre et selon les modalités suivantes : versement en trois fois :

- 2014 : 58 300 €
- 2015 : 58 300 €
- 2016 : 58 300 €

Prend acte que l'apport en capital versé par chaque membre est bloqué pendant une durée de 10 ans incompressible.

Autorise le Maire de Nogent sur Marne à signer le contrat de séquestre.

Autorise le Maire de Nogent sur Marne à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires.

Autorise le Maire de Nogent sur Marne à prendre et/ou signer tous les autres actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de La ville de Nogent sur Marne à l'Agence France Locale – Société Territoriale et à engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents.

Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de M. **DAVID** Jean-Paul, en sa qualité de Premier Adjoint au Maire, et M. **GOYHENECHÉ** Philippe en sa qualité d'adjoint au Maire en charge des Finances, en tant que représentants de la ville de Nogent sur Marne à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Autorise le représentant titulaire de la Ville de Nogent sur Marne ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Autorise le Maire de Nogent sur Marne à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **14/161 EXERCICE 2014 – CESSION D'UN VEHICULE – RENAULT SCENIC – CP-984-QS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte l'offre de cession du véhicule Renault, modèle Scénic DCI 110, immatriculé CP 984 QS, n°d'inventaire 2013001, affecté au cabinet de M. le Maire de la Ville de Nogent sur Marne pour une valeur de 12 000 €, proposée par le concessionnaire Renault, Agence Brie des Nations sis 4 et 6 avenue Pierre Mendès-France – CS 50267 Noisiel – 77426 Marne-la-Vallée cedex 2.

Procède aux écritures comptables nécessaires à la sortie d'actif du véhicule cédé pour sa valeur nette comptable de 16 329 €.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette cession.

---

#### **14/162 ABROGATION DE LA DELIBERATION N°14/130 DU 7 JUILLET 2014 RELATIVE AUX MODALITES DE LA PARTICIPATION DU SIPPAREC AU FINANCEMENT DE L'ACHAT D'ELECTRICITE DE LA COMMUNE AFIN D'ALIMENTER SES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET/OU SES BATIMENTS PUBLICS – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE DE L'ANNEE 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Abroge la délibération n°14/130 du 07 juillet 2014 relative aux modalités de la participation du SIPPAREC au financement de l'achat d'électricité de la commune afin d'alimenter ses installations d'éclairage public et ses bâtiments publics à compter de la TCCFE portant sur les consommations de l'année 2015.

---

**14/163 ABROGATION DE LA DELIBERATION N°14/131 FIXANT LE TAUX DE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) COLLECTEE PAR LE SIPPAREC A HAUTEUR DE 50% SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Abroge la délibération de la commune de Nogent sur Marne n°14/131 en date du 7 juillet 2014 relative au reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le SIPPAREC sur le territoire de la commune.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité, dont le taux est fixé à 8.50% pour l'année 2015, est uniforme sur le territoire de chaque commune adhérente au SIPPAREC pour l'intégralité de son territoire, est perçue par le SIPPAREC en lieu et place de la Commune.

Le montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est reversé par le SIPPAREC à la Commune, le SIPPAREC conservant 1% du montant de cette taxe perçue en lieu et place de la commune afin de compenser les frais de gestion et de contrôle.

La perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le SIPPAREC intervient à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la décision concordante du Syndicat et de la commune d'autoriser le premier à percevoir la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place de la seconde est adoptée.

M. le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**14/164 CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EXISTANTS – RUE DU MAL VAILLANT (LAC-HEROS NOGENTAIS)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications, rue du Maréchal Vaillant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

**14/165 CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM EXISTANTS – RUE DE PLAISANCE (LAC-HEROS NOGENTAIS)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications, rue de Plaisance.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

**14/166 CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention avec la société «Gaz réseau Distribution France» (GrDF) pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur sur 3 sites de la Commune : Hôtel de Ville, Stade sous la lune et Nogentel.

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à signer la convention et tous actes y afférents.

---

**14/167 CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE NETTOYAGE DU PONT DE NOGENT ET DES BRETelles DE SORTIE ET D'ENTREE DE L'AUTOROUTE A4 SUR LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Progrès et solidarité pour Nogent) et 6 voix contre dont 1 pouvoir (un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent),

Approuve la convention avec l'Etat, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative aux travaux de nettoyage du Pont de Nogent et des bretelles de sortie et d'entrée de l'Autoroute A4 sur la Commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à signer la convention et tous actes y afférents.

---

**14/168 APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ET DU BAIL COMMERCIAL PASSES AVEC LA SOCIETE ALLIEL HOTELS**

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent) et 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Approuve le protocole d'accord transactionnel passé le 28 décembre 2011 avec la Société Alliel Hôtels accompagnant la reprise de l'entreprise Société hôtelière Elysée Nogent suite au jugement en date du 12 octobre 2011.

Approuve le bail passé le 28 décembre 2011 avec la Société Alliel Hôtels portant sur des biens appartenant à la Commune situés 8, rue du Port, pour l'exploitation d'un hôtel et des locaux accessoires à usage notamment de salle de conférences.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer le protocole transactionnel ainsi que le bail.

---

**14/169 RETROCESSION DES PARCELLES SIS 33, 37 ET 39 RUE MARCEAU PAR LE SAF'94 A LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE**

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 9 voix contre dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Approuve la passation de l'acte de rétrocession à passer avec le SAF 94 pour les parcelles sises 33, 37 et 39 rue Marceau.

Cette rétrocession prendra effet le 13 octobre 2014 et s'effectuera pour un montant de 1 487 682,13€.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'acte de rétrocession.

---

**14/170 MISE EN VENTE DU BIEN SIS 40 RUE MARCEAU**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de mettre en vente le bien sis 40 rue Marceau pour un montant de 610 000 € H.T.

Décide de procéder à la publicité de cette vente sur les différents supports de communication de la Commune.

Décide que les propositions d'acquisition devront être écrites et envoyées en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Un registre de réception de ces demandes sera tenu à l'Hôtel de Ville.

---

#### **14/171 ILOT DU FORT : VENTE DE BIENS IMMEUBLES A LA SOCIETE COGEDIM**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent), 2 abstentions (Alternative pour Nogent - M. BODIN ne prend pas part au vote) et 3 voix contre (Progrès et solidarité pour Nogent),

Décide de mettre en vente les biens suivants :

- biens en pleine propriété
  - o immeuble 6 bis, route de Stalingrad cadastré section J, numéro 55, pour une contenance de 2 ares 71 centiares,
  - o immeuble 10, route de Stalingrad cadastré section J, numéro 204, pour une contenance de 46 centiares,
  - o immeuble 10, route de Stalingrad cadastré section J, numéro 207, pour une contenance de 11ares 66 centiares,
  - o immeuble 6, route de Stalingrad cadastré section J, numéro 217, pour une contenance de 1 are 71 centiares,
  - o immeuble 67, Boulevard de Strasbourg cadastré section J, numéro 219, pour une contenance de 87 centiares,
  
- biens en copropriété
  - o Lots 2, 3 et 12 situés dans l'immeuble 69, boulevard de Strasbourg cadastré section J numéro 54 pour une contenance de 5 ares,
  - o Lots 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11 et 13 situés dans l'immeuble 73, boulevard de Strasbourg cadastré section J numéro 202 pour une contenance de 2 ares 85 centiares

pour un montant de 2 100 000 euros.

Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'acte de vente et tous les actes y afférents.

Autorise la Société COGEDIM à déposer les permis de construire et de démolir sur les biens appartenant à la Commune.

---

#### **14/172 AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DES CRECHES PARENTALES ASSOCIATIVES « LES PETITS CANOTIERS » ET « LES PETITS MOUSSAILLONS »**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 susvisé.

---

#### **14/173 CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UNE BARRIERE RUE YVON**

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 9 voix contre dont 1 pouvoir (un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Approuve la convention tripartite à passer entre la Préfecture du Val-de-Marne, la Commune et l'Association « Art de Vivre » pour la sécurisation de l'accès à la partie haute de la rue Yvon.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

---

#### **14/174 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Départ de M. DENISART Michel (Un nouvel élan pour Nogent)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des effectifs

- un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un poste d'attaché à temps complet.
- deux postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs les emplois suivants :

- un adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- deux animateurs à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

---

#### **14/175 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CONSERVATOIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps complet et non complet suivants :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 5h40 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 6h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 9h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 5h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 4h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 10 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 2h30 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 16h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11h40 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 16 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 9h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 5h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 6h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 7h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 5 hebdomadaires.

Décide de créer au tableau des effectifs les emplois à temps complet et non complet suivants :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 5h55 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 6h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 7h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 9h25 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 6h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 3h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 10h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 9h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 1h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18h10 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15h05 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 17 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11h40 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 6h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 7h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 1h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4h45 hebdomadaires,
- un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 2h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique à raison de 2h hebdomadaires.

---

**14/176 MODIFICATION DE LA LIMITE D'AGE DES ENFANTS DU PERSONNEL POUVANT DONNER LIEU A L'OCTROI DE CESU**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération n°08-91 du 22 mai 2008 relative à la mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU) au sein de la collectivité afin de contribuer aux frais de garde des enfants de moins de trois ans du personnel communal, et de passer la limite d'âge de trois à six ans pour l'octroi de Chèques Emplois Services Universels (CESU) préfinancés. L'ensemble des dispositions non contraire à la présente délibération continue à s'appliquer.

Décide d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet.

Décide que les conditions d'octroi demeurent inchangées et conformes à la délibération n°08-91 du 22 mai 2008.

---

**14/177 MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE PAR NECESSITE OU UTILITE DE SERVICE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer de la liste des emplois pour lesquels un logement appartenant à la collectivité peut être attribué par nécessité de service, l'emploi de gardien du Gymnase Christian MARTY, dont le logement est situé 94 rue François ROLLAND à Nogent-sur-Marne (94130), logement composé de deux pièces.

---

**14/178 CREATION D'UN CHSCT COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CHSCT**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) unique compétent pour les agents de la Commune de Nogent sur Marne et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nogent sur Marne.

Décide pour la composition et le fonctionnement du CHSCT de fixer le nombre de représentants titulaires à cinq, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, pour les collèges employeurs et employés.

---

**14/179 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS COMMUNAUX**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Décide d'autoriser le remboursement des frais de mission des Conseillers municipaux titulaires d'un mandat spécial et des frais de déplacement des membres du Conseil municipal représentant la Commune en dehors de son territoire, dans les conditions prévues par les textes.

Décide d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet.

---

**14/180 MISE EN PLACE DU TAUX DE REMUNERATION DES INTERVENANTS OCCASIONNELS DE L'AIDE AUX DEVOIRS, AU SEIN DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE, SUR LES TEMPS D'ACCUEILS « PERISCOLAIRE ».**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de la mise en place du taux de rémunération des intervenants occasionnels de l'aide aux devoirs au sein des écoles élémentaires publiques de la Commune, sur les temps d'accueils « périscolaire », comme suit :

Diplôme	Rémunération Brute
Bac+ étude en cours	20 €
Licence	24 €
Master et plus	29 €

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à la mise en place de cette aide.

---

**14/181 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, lequel fixe les différentes modalités d'accès au service, son organisation, sa tarification, ses modalités de paiement ainsi que les procédures de gestion et de suivi des impayés mises en place.

---

**14/182 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISES (PAI) ET AUX PROTOCOLES DE RESTAURATION INDIVIDUALISES (PRI)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur relatif aux projets d'accueil individualisés (PAI) et protocoles de restauration individualisés (PRI).

---

---

**14/183 APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES IMPLIQUANT LA PRESTATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS ET FIXATION DU TAUX DE VACATION POUR L'ORGANISATION DU CONTE MUSICAL DE L'ECOLE GUY MOQUET – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne pour l'organisation d'activités musicales impliquant la participation d'un intervenant extérieur à l'école Guy Môquet pour l'année scolaire 2014/2015 et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Recourt à la participation d'un professeur de violon à raison de 18 h/ semaine, durant le temps scolaire sous forme de vacation.

Fixe le taux des vacations à raison de 27,00 € brut de l'heure (hors charges).

---

**14/184 FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU TITRE DE L'ATELIER PROPOSE AUX ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET DE L'AIDE AUX DEVOIRS PROPOSEE AUX ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES LE MERCREDI MATIN APRES LA CLASSE**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), et 3 voix contre (Progrès et solidarité pour Nogent),

Fixe la participation des familles pour l'atelier proposé aux élèves des écoles maternelles le mercredi de 10 h 45 à 11 h 45 ou de 11 h 00 à 12 h 00 selon les établissements, comme suit : 3,50 € la séance.

Fixe la participation des familles pour l'aide aux devoirs proposée aux élèves des écoles élémentaires le mercredi de 10 h 45 à 11 h 45 ou de 11 h 00 à 12 h 00, selon les établissements, comme suit : 4,00 € la séance.

---

**14/185 MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION EXCEPTIONNELLE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de créer une prestation exceptionnelle pour assurer l'accueil des enfants le lundi 13 octobre au matin, au tarif forfaitaire de 7,50 €.

---

**14/186 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PSU POUR LES EAJE ET LA CRECHE FAMILIALE, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de conventions triennales d'objectifs et de financement, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au versement de la prestation de service unique pour les 3 établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- La Farandole, située 5-8 rue Paul Doumer,
- Arc en Ciel, située 20 rue Josserand,
- Tout en Couleur, située 7 rue Cabit

et pour la crèche familiale « A Petits Pas », située 7 rue Cabit.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement et tous documents s'y afférant.

---

**14/187 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE POUR LE RAM, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet annuel de convention d'objectif et de financement pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, relative au versement de la prestation de service pour le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

- Les Petits Bouchons 4 bis rue de Fontenay.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif et de financement et tous documents s'y afférant.

---

**14/188 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA FEDERATION DES COMBATTANTS DU VAL DE MARNE POUR L'ORGANISATION DE SON 41EME CONGRES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de s'associer à l'organisation du 41<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération du Val de Marne de l'Union Nationale des Combattants.

Approuve la convention à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Fédération du Val de Marne de l'Union Nationale des Combattants.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention.

---

**14/189 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSEP, L'INSPECTION ACADEMIQUE, LE COLLEGE/LYCEE BRANLY ET LA COMMUNE DE NOGENT-SUR- MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la Convention de partenariat entre l'INSEP, la Ville, le collège/lycée Branly et l'Inspection Académique, à compter du 6 octobre 2014 jusqu'au 15 mai 2015.

Approuve la prise en charge du transport des scolaires et des séniors pour un montant de 2075,60 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention de partenariat entre l'INSEP, la Ville, le collège/lycée Branly et l'Inspection Académique.

---

**14/190 CREATION DU TARIF D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES NOGENTAISES ET POUR LES DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES, LIGUES FEDERALES ET DEPARTEMENTALES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

De créer les tarifs de location des installations sportives, pour les associations sportives, ligues fédérales, comités régionaux ou départementaux à compter du 15 octobre 2014.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire par association, ligue fédérale, comité régional ou départemental uniquement pour les créneaux supplémentaires (pendant les week-ends et les vacances scolaires) :

La

<b>Stade sous la Lune Alain Mimoun</b> <i>Piste avec vestiaire</i> <i>Gazon synthétique avec vestiaire (1/2 terrain)</i> <i>Terrain sport bitumé avec vestiaire</i> <i>Salle de musculation avec vestiaire</i>	<i>8 euros</i> <i>8 euros</i> <i>8 euros</i> <i>8 euros</i>
<b>Gymnase du centre (CNTVM)</b> <i>Localisation : 3ème étage porte 5</i>	<i>8 euros</i>
<b>Salle polyvalente piscine</b> <i>Localisation : Rez-de-chaussée</i>	<i>8 euros</i>
<b>Salle polyvalente Marie Curie</b> <i>Espace marie Curie (maternelle)</i>	<i>8 euros</i>
<b>Gymnase Gallieni</b>	<i>8 euros</i>
<b>Gymnase Watteau</b>	<i>8 euros</i>
<b>Espace Chanzy</b> <i>Localisation : Rez-de-chaussée.</i> <i>Localisation : 1er étage</i>	<i>8 euros</i> <i>8 euros</i>
<b>Gymnase Christian Marty</b> <i>1 en intérieur</i> <i>1 en extérieur avec vestiaire</i>	<i>8 euros</i> <i>8 euros</i>
<b>Gymnase Leclerc</b> <i>grande salle</i> <i>salle annexe</i>	<i>8 euros</i> <i>8 euros</i>
<b>Espace Sportif David Douillet</b> <i>Plateau du haut</i> <i>Plateau du bas</i>	<i>8 euros</i> <i>8 euros</i>

gratuité

s'applique uniquement sur les créneaux habituels des associations sportives. Ces mêmes créneaux peuvent être accessibles gratuitement, pendant les vacances scolaires en fonction des nécessités de service. Cette aide en nature à l'heure, correspond à un coût par la Ville évaluée à 33,81€.

Chaque association, ligue fédérale, comité régional ou départemental peut demander des installations, sur des créneaux supplémentaires. Dans ce cadre uniquement, une participation financière de 8€/heure sera demandée. Ce qui représentera également à une aide en nature à l'heure, correspondant à un coût par la Ville évaluée à 25,81€.

Approuve la convention type à passer entre la Ville et les associations sportives, ligues fédérales, comités régionaux ou départementaux.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

---

**14/191 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES COMMERÇANTS NOGENTAIS DANS LE CADRE DE L'ACTION "TARIFS JEUNES", POUR LES NOGENTAIS AGES DE 16 A 25 ANS, DETENTEURS DU NOGENT PASS'JEUNES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet de convention de partenariat à passer avec les commerçants nogentais dans le cadre de la mise en place d'un « tarifs jeunes » pour une période de 1 an renouvelable, en direction des nogentais âgés de 16 à 25 ans, détenteurs du « Nogent Pass'Jeunes ».

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention cadre relative à la mise en place d'un partenariat entre la Commune et les commerçants nogentais, pour l'action « tarifs jeunes ».

---

**14/192 APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A LA PRESTATION DE SERVICE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « EXTRASCOLAIRE » ET « PERISCOLAIRE », MATERNELS, ELEMENTAIRES ET ADOLESCENTS DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de conventions d'objectifs et de financement relatifs au versement de la prestation de service pour les Accueils de loisirs sans hébergement « extrascolaires » et « périscolaire », maternels, élémentaires et adolescents, à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, pour une période de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives à la « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement ».

---

**14/193 PARTICIPATION AU FILM DOCUMENTAIRE, EN FRICHE, CONSACRE A L'HISTOIRE DU JARDIN COLONIAL ET DES EXPOSITIONS COLONIALES DE NOGENT-SUR-MARNE. APPROBATION D'UNE CONVENTION.**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Accepte le projet de convention à passer avec la Société LARDUX FILMS pour la participation au film documentaire, « EN FRICHE » et portant notamment sur :

- La cession à titre gracieux et non exclusif les droits de reproduire, de représenter et d'adapter ces différentes cartes postales.
- Le versement d'une participation de 5000 € pour ce film

Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

---

**14/194 CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'IMAGES ET DE PHOTOGRAPHIES. APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE CAPA PRESSE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

D'accepter de céder, à la société CAPA PRESSE, à titre gracieux et non exclusif et pour une période de 10 ans, à compter de la première diffusion du programme, le droit de reproduire, de représenter et d'adapter les images des cartes postales désignées dans la convention.

Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à passer avec la société CAPA PRESSE.

**14/195 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Progrès et solidarité pour Nogent, un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

**\* CREATION DE CINQ CONSEILS DE QUARTIER**

Le conseil municipal,

Prend acte de la dénomination de chacun des cinq quartiers dans la Commune de Nogent-sur-Marne, afin de renforcer la démocratie locale comme suit :

- Secteur 1 : Le Bois-Baltard
- Secteur 2 : Les Viselets
- Secteur 3 : Plaisance-Mairie
- Secteur 4 : Marne-Beauté
- Secteur 5 : Village

Périmètre de chacun des quartiers :

**- Secteur 1 : Le Bois-Baltard**

Avenue de la BELLE GABRIELLE, Avenue CHARLES V (côté pair), Avenue des CHATAIGNIERS, Villa des CHÊNES, Place du GÉNÉRAL LECLERC, Avenue GEORGES CLÉMENCEAU (côté pair), Rue JEAN GUY LABARBE, Avenue de JOINVILLE, Avenue des MARRONIERS, Avenue des MERISIERS, Avenue ODETTE, Avenue de la SOURCE, Rue VICTOR BASCH (côté pair), Avenue VICTOR HUGO, Avenue WATTEAU.

**- Secteur 2 : Les Viselets**

Rue de l'AMIRAL COURBET, Villa ANDRÉ, Rue des ANGLES, Rue AUNIER, Rue de BAPAUME, Rue de CHÂTEAUDUN, Passage sous CHÂTEAUDUN, Rue du COMMANDANT MARCHAND, Boulevard des DEUX COMMUNES, Rue de FONTENAY, Rue du FORT, Boulevard GAMBETTA, Rue GASTON MARGERIE, Rue du GENERAL CHANZY, Rue du GÉNÉRAL FAIDHERBE, Avenue GEORGES CLEMENCEAU (côté impair), Boulevard GEORGES V (côté impair), Impasse des GRILLONS, Rue GUILLAUME ACHILLE VIVIER, Villa LEBEGUE, Villa LEDOUX, Rue MANESSIER, Villa du PARC, Rue PARMENTIER, Place PIERRE SEMARD, Rue PLISSON, Rue de SAINT QUENTIN, Route de STALINGRAD, Boulevard de STRASBOURG (du N°1 au 97), Rue des VISELETS.

**- Secteur 3 : Plaisance-Mairie**

Boulevard ALBERT 1<sup>ER</sup> (jusqu'au n°24), Rue ANQUETIL, Rue de l'ARDILIÈRE, Rue de l'ARMISTICE, Rue CABIT, Rue des CLAMARTS, Rue du COLONEL FABIEN, Rue de COULMIERS, rue des DEFENSEURS DE VERDUN, Rue EDMOND VITRY (côté impair), Rue EDOUARD RENARD, Allée des EPIVANTS, Rue EUGENE GALBRUN, Boulevard GALLIENI (côté pair), Rue de la Gare, Boulevard GEORGES V (côté pair), Grande rue CHARLES DE GAULLE (des n°144 et 145 à la fin), Rue des HEROS NOGENT AIS (des n°56 et 59 à la fin), Rue JACQUES KABLE

(côté impair), Rue JEAN MONNET, Rue JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Rue JOSE DUPUIS, Rue du LAC, Rue de l'ARBOUST, Rue LEMANCEL, Rue LEQUESNE (des n°17 et 26 à la fin), Rue de la LIBERATION, Rue LOUIS-LEON LEPOUTRE, Rue Lucien BELLIVIER, Rue de la MAIRIE, Rue MARCELLE, Avenue du MARECHAL FAYOLLE, Rond Point du MARECHAL FOCH, Rue du MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY, Rue DU MARECHAL JOFFRE, Avenue du MARECHAL LYAUTEY, Avenue du MARECHAL MAUNOURY, Rue du MARECHAL VAILLANT, Villa MARIE ELEONORE, rue des MARLIERES, Rue NOUVELLE, Rue ODILE LAURENT, Sentier SOUS PLAISANCE, Rue de PLAISANCE, Avenue POLTON, Rue du PONT NOYELLES, Rue RAYMOND JOSSERAND, Boulevard de la REPUBLIQUE, Rue du Roi DAGOBERT, Place ROLAND NUNGESSER, Avenue SIMONE, Boulevard de STRASBOURG (des n°105 et 114 à la fin), Passage de la TAVERNE, Rue THEODORE HONORE (des n°44 et 99 à la fin), Rue THIERS (à partir des n°14 et 25 à la fin).

**- Secteur 4 : Marne-Beauté**

Rue AGNES SOREL (côté impair et du n°42 à la fin), Impasse AGNES SOREL, Boulevard ALBERT 1<sup>er</sup> (jusqu'au n°38), Rue AUGUSTE PÉCHINEZ, Rue BAÜYN DE PERREUSE (côté pair), Avenue BEAUSEJOUR, Sentier de BELLEVUE, Impasse de BELLEVUE, Rue CARNOT, Avenue CHARLES V (côté impair), Rue CHARLES VII (côté pair du 14 à la fin), Avenue de DIANE (côté pair), Rue FRANCOIS ROLLAND (côté pair), Avenue Franklin ROOSEVELT, Rue Henri DUNANT, Rue HOCHÉ, Chemin de l'ILE DE BEAUTE, Promenade de l'ILE DE BEAUTE, Ile des LOUPS, Rue Jacques KABLE (côté pair), Avenue KLEBER, Rue LEPRINCE, Avenue MADELEINE SMITH CHAMPION, Rue MARCEAU, Impasse MARCHAND, Boulevard de la MARNE, Rue de NAZARE, Avenue de NEPTUNE, Rue du PORT, Quai du PORT, Avenue des TILLEULS, Avenue du VAL DE BEAUTE, Rue du VIADUC, Rue Victor BASCH (côté impair du n°21 à la fin).

**- Secteur 5 : Village**

Rue de l'Abbé GUILLEMINAULT, Rue AGNES SOREL (jusqu'au n°44), Rue ALPHONSE ANCELLET, Rue ANDRE PONTIER, Rue BAÜYN DE PERREUSE (jusqu'au n°8 + côté impair), Rue de BEAUTE, Villa de BEAUTE, Impasse BERGER, Rue BRILLET, Rue CHARLES VII (jusqu'au n°6 + côté impair), Villa Clémence HENRIETTE, Rue du CURE CARREAU, Rue CURY, Passage CURY, Avenue DE LATTRE DE TASSIGNY, Avenue DUVELLEROY, Rue du FORT, Rue EDMOND VITRY (côté pair), Rue Emile ZOLA, Square de la FONTAINE, avenue François ROLLAND (côté impair), Rue Gabriel PERI, Boulevard GALLIENI (côté impair), Grande rue CHARLES DE GAULLE (jusqu'aux n°140 et 141), rue GUGNON, Rue Gustave LEBEGUE, Rue Guy MOQUET, Rue des HEROS NOGENTAIS (jusqu'aux n°54 et 57), Rue Jean MOULIN, RUE de la MUETTE, Rue Jean SOULES, Rue du JEU DE L'ARC, rue du JEU DE PAUME, Rue JULES FERRY, Rue LEQUESNE (jusqu'au n°15 et 24), rue du LIEUTENANT OHRESSER, Impasse du LUXEMBOURG, Impasse du NORD, Impasse de l'OUEST, Rue PASTEUR, Rue Paul BERT, Rue Paul DOUMER, Rue Pierre BROSSOLETTE, Chemin du PRESOIR, Rue Saint SEBASTIEN, Rue Sainte ANNE, Villa Sainte MARTHE, Boulevard de STRASBOURG (du n°2 au 114), Avenue SUZANNE, Rue Théodore HONORE (jusqu'aux n°95 et 42), Rue THIERS (jusqu'aux n°12 et 23), Rue Victor BASCH (jusqu'au n°19 côté impair), Rue YVON.

Prend acte qu'un appel à candidature sera lancé pour désigner 15 conseillers de quartier lors des rencontres de quartier de novembre prochain.

Prend acte du report de la délibération portant adoption du règlement intérieur et la charte des conseils de quartier déterminant les objectifs et le fonctionnement de ceux ci afin de définir les modalités de participation des élus d'opposition.

**14/196 APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT L'HIPPOPOTAMUS A L'OCCASION DU TELETHON 2014**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approbation du contrat de partenariat avec le restaurant l'Hippopotamus qui fournira à l'occasion du Téléthon 2014, des bouteilles d'hélium permettant de gonfler les ballons de baudruche pour le lâcher de ballons le samedi 6 décembre 2014 à 15 heures sur la place de l'ancien Marché,

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

---

**14/197 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE NOGENT-SUR-MARNE ET DU PERREUX-SUR-MARNE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « TROIS COMMUNES DANS LA GRANDE GUERRE »**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet de convention de partenariat à passer entre la commune de Nogent-sur-Marne et la commune du Perreux-sur-Marne pour l'organisation du spectacle « Trois Communes dans la Grande Guerre ».

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat.

---

**14/198 COMMISSION DE SUIVI POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la constitution d'une commission de suivi des délégations de service public des structures multi accueil « Le Jardin des Lutins », « Mandarine » et « Moulin de Beauté ».

Décide de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des membres appelés à siéger au sein de cette commission de suivi.

La composition des membres de la commission de suivi est fixée comme suit :

- Mme **DELANNET** Véronique Adjoint au Maire chargée de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse
- Mme **DURANTEL** Elisabeth, Conseillère Municipale
- Le DGAS en charge du secteur de la petite enfance,
- Le DGAS en charge des finances,
- Le responsable du service juridique,
- Le chargé de mission petite enfance,
- La coordinatrice petite enfance.

Habilite la commission de suivi à siéger une à deux fois par an.

---

**14/199 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE NAUTIQUE**

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activité produit par la société Nissiros, gestionnaire du centre nautique pour l'année 2013.

---

**14/200 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PORT**

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activité produit par la société FAYOLLE PLAISANCE pour la gestion du Port de Plaisance sur l'année 2013.

---

**14/201 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2013 DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE L'ACTEP**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'exercice 2013 du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP.

---

**14/202 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 14-208 du 19 juin 2014 : CRÉATION d'une régie d'avance temporaire affectée à la Maison de la Famille d'un montant de 200 € pour le paiement des menues dépenses exposées lors du séjour organisé les 20 et 21 août 2014 au Puy du Fou.

N° 14-209 du 19 juin 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Age d'Or de France domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) pour des séances de contes à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 520 € TTC (4 demi-journées).

N° 14-210 du 20 juin 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64 bis rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour l'organisation de 8 séances de contes à la bibliothèque municipale, le prix global de ces prestations étant de 1 100 € TTC.

N° 14-211 du 20 juin 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école élémentaire Val de Beauté, le prix de ces interventions étant de 1 594,60 € TTC (3,40 € x 469 enfants).

N° 14-212 du 26 juin 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de 5 sièges du Musée à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-213 du 26 juin 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un appareil-photo numérique de marque Nikon, acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et affecté au Musée, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-214 du 30 juin 2014 : PASSATION d'un avenant n°1 au contrat conclu le 27 septembre 2013 pour la location d'un appartement et d'une place de parking situés 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, actant de la mise à disposition d'une seconde place de stationnement moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 49 €.

N° 14-215 du 30 juin 2014 : RENOUVELLEMENT du contrat passé avec la société Consortium Sportif de Bowling pour la mise à disposition de 10 places de stationnement situées dans le parking du Port, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour une durée de 9 ans, moyennant le paiement d'un abonnement semestriel de 252 € TTC par place.

N° 14-216 du 30 juin 2014 : APPROBATION du contrat de location à passer pour un appartement duplex de type F5 d'une superficie de 121,93 m<sup>2</sup> et d'une place de parking situés 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 1 294,48 €.

N° 14-217 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 : PASSATION avec la société AIR LIQUIDE sise 6 allée Joliot-Curie à Saint-Priest (69792) d'un contrat d'une durée de 5 ans pour la mise à disposition et la maintenance d'emballages de gaz (oxygène et acétylène) moyennant un prix global de 441,60 € HT (552 € TTC), et d'un contrat d'une durée de 3 ans pour la mise à disposition et la maintenance d'emballages de gaz (argon) moyennant un prix forfaitaire global de 155,20 € HT (194 € TTC).

N°14-218 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Costume sur Seine domiciliée 35 avenue de Lugo à Choisy-le-Roi (94600) pour la location de costumes dans le cadre de l'organisation du spectacle célébrant le centenaire de la Guerre 1914-1918, au prix de 1 753,50 € TTC.

N° 14-219 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société Féerie Costumes sise 20 rue du Général de Gaulle à Cerisiers (89320) pour la location de costumes dans le cadre de l'organisation du spectacle célébrant le centenaire de la Guerre 1914-1918, au prix de 1 200 € TTC.

N° 14-220 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Les Comptoirs de l'Inde domiciliée 60 rue des Vignoles à Paris (75020) pour la location d'un mannequin de Cipaye et de l'exposition « *les troupes indiennes en France : 1914-1918* » présentés au Carré des Coignard, du 5 au 21 septembre 2014, le prix de ces mises à disposition étant de 1 500 € TTC.

N° 14-221 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec le lycée La Source pour la location de costumes fabriqués par les élèves dans le cadre de l'organisation du spectacle célébrant le centenaire de la Grande Guerre, au prix de 750 € TTC.

N° 14-222 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Adent domiciliée 5-9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle informatique L'arobase pour la période du 15 septembre 2014 au 13 septembre 2015.

N°14-223 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Ecoute & services domiciliée 26 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle informatique L'arobase pour la période du 15 septembre 2014 au 13 septembre 2015.

N°14-224 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association MJC relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle informatique l'arobase pour la période du 15 septembre 2014 au 13 septembre 2015.

N°14-225 du 2 juillet 2014 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace du parc Watteau au profit de l'association L'Académie des vins blancs dans le cadre de sa participation à la 5<sup>ème</sup> édition de la Fête des Jardins organisée le 28 septembre 2014.

N°14-226 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu avec la société DEKRA Inspection sise 30 rue du Morvan à Rungis (94623) - pour le contrôle des équipements de travail et des équipements sous pression - actant de la vérification de nouveaux équipements de travail (harnais et « stop chute ») moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 140 € HT (168 € TTC).

N°14-227 du 2 juillet 2014 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace du parc Watteau au profit de l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers dans le cadre de sa participation à la 5<sup>ème</sup> édition de la Fête des Jardins, organisée le 28 septembre 2014.

N°14-228 du 2 juillet 2014 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace du parc Watteau au profit de l'association Le mieux-être par les plantes dans le cadre de sa participation à la 5<sup>ème</sup> édition de la Fête des Jardins, organisée le 28 septembre 2014.

N°14-229 du 2 juillet 2014 : PASSATION d'un marché pour l'équipement en matériels, mobiliers, structures de psychomotricité et électroménager de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Le Moulin de Beauté » et de l'école maternelle Gallieni, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot n°1 : fourniture et installation d'éléments de psychomotricité pour enfants de 0 à 4 ans – société DAILLOT sise 13 Honville à Ban de Laveline (88520) pour un montant global de 11 200,92 € HT (13 441,10 € TTC).
- lot n°2 : fourniture et installation de mobiliers enfants « espace repos » - société WESCO sise route de Cholet à Cerizay (79141) pour un montant global de 13 753,33 € HT (16 504,01 € TTC).
- lot n°3 : fourniture mise en service de matériels électroménagers – société BIOFROID sise 5 rue de la Gaité au Perreux-sur-Marne pour un montant global de 36 569,42 € HT (43 883,30 € TTC).

N°14-230 du 3 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat d'abonnement aux services SVP collectivités-secteur public avec la société SVP sise 70 rue des Rosiers à Saint-Ouen (95585), pour un prix annuel de 9 480 € HT (11 376 € TTC).

N° 14-231 du 4 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec la boulangerie PROCHE relative à la mise à disposition d'un espace dans l'enceinte du Parc Watteau pour la tenue d'un stand de petite restauration à l'occasion de la Fête des Jardins organisée le 28 septembre 2014.

N° 14-232 du 7 juillet 2014 : CRÉATION d'une régie affectée à la Maison à la Famille, d'un montant de 600 €, destinée au paiement des dépenses exposées lors du mini-séjour organisé du 22 au 24 juillet 2014 à Verdolot.

N°14-233 du 7 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec le Château de Breteuil sis Choisel à Chevreuse (78460) pour l'organisation, le 14 octobre 2014, d'une sortie destinée aux séniors de la Ville dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix pour 52 visites étant de 695 € TTC.

N°14-234 du 7 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'Office du Tourisme de Compiègne pour l'organisation, le 13 octobre 2014, d'une sortie destinée aux séniors dans le cadre de la Semaine bleue, comprenant les visites du musée de la voiture et du tourisme, des grandes écuries et des coulisses de l'hippodrome ainsi que les repas de 50 personnes, le prix global de ces prestations étant de 2 600 € TTC.

N°14-235 du 7 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec la sarl Agence Cultival sise 42 rue des Jeuneurs à Paris (75002) pour l'organisation, le 15 octobre 2014, d'une sortie destinée aux séniors dans le cadre de la Semaine bleue, comprenant la visite du Musée de l'Armée et de l'Hôtel des Invalides, le montant de cette prestation étant de 670,80 € TTC (52 personnes).

N° 14-236 du 8 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association France Lyrique domiciliée 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour la préparation et la présentation d'un spectacle intitulé « Trois communes dans la Grande Guerre » au Pavillon Baltard, les 19 et 20 septembre 2014, le prix de cette prestation étant fixé à 39 700 € TTC.

N°14-237 du 9 juillet 2014 : ANNULÉ

N° 14-238 du 9 juillet 2014 : PASSATION d'un marché avec la société G2E-IDFA sise 4 boulevard Arago à Wissous (91320) pour le contrôle et la maintenance des disconnecteurs et des bornes de puisage installés sur le territoire communal, le prix annuel de ces prestations étant estimé entre 6 100 € HT et 23 600 € HT.

N° 14-239 du 9 juillet 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 à la convention conclue avec Valophis Habitat OPH 94 pour la location de locaux situés 124 bd de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, actant de la gratuité des loyers en principal pendant 9 mois et non pendant 7 mois comme indiqué sur l'avenant n°1, en raison de la réalisation de travaux.

N° 14-240 du 9 juillet 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 à la convention conclue avec Valophis Habitat OPH 94 pour la location de locaux situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent-sur-Marne actant de la gratuité des loyers en principal pendant 9 mois et non 7 mois comme indiqué sur l'avenant n°1, en raison de la réalisation de travaux.

N° 14-241 du 10 juillet 2014 : MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un échafaudage appartenant à la Commune au profit de la Maison d'Art Bernard Anthonioz, du 21 au 24 juillet 2014, aux fins d'installation d'une exposition.

N°14-242 du 10 juillet 2014 : PASSATION d'un contrat avec la régie du Familistère de Guise (02120) pour l'organisation d'une sortie destinée aux seniors, le 16 octobre 2014, dans le cadre de la Semaine bleue, le prix de cette prestation étant de 1 938 € TTC (53 visites et repas).

N° 14-243 du 11 juillet 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'U.C.P.A. domiciliée 91-97 rue Aristide Briand à Montrouge (92120) pour l'organisation d'une activité « canoë » le 21 septembre 2014 dans le cadre de la manifestation Sport en Famille, le prix de cette prestation étant de 2 005 € TTC.

N° 14-244 du 15 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec le lycée Louis Armand pour la mise à disposition de son gymnase du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 juin 2015, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h30 à 22h30, cette mise à disposition étant consentie moyennant un tarif de location de 18,60 € l'heure.

N° 14-245 du 15 juillet 2014 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des installations sportives couvertes et découvertes de la Ville au profit de 27 associations sportives nogentaises.

N° 14-246 du 15 juillet 2014 : PASSATION d'un marché avec la société AUTOCARs DARCHE GROS sise 24 boulevard de la Marne à Coulommiers (77120) pour des prestations de transport collectif, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot n°1 : transport occasionnel d'adultes ou d'enfants pour sorties, le montant maximum annuel de commandes étant estimé entre 50 000 et 90 000 € HT.
- lot n°2 : transport collectif régulier d'enfants pour les trajets « écoles-établissements sportifs » en période scolaire, le montant maximum annuel de commandes étant estimé entre 35 000 et 55 000 € HT.

N° 14-247 du 16 juillet 2014 : PASSATION d'un marché avec le cabinet BENESTY TAITHE PANASSAC domicilié 18-26 rue Goubet à Paris (75019) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un mode de gestion du stationnement de la Commune, le prix du marché étant arrêté selon les modalités suivantes : 12 000 € HT (14 400 € TTC) pour les 3 premières phases de la mission et, selon le mode de gestion choisi :

- marché public : 15 000 € HT (18 000 € TTC)
- DSP : 19 000 € HT (22 800 € TTC)
- choix DSP pour les ouvrages et marché pour la voirie : 27 000 € HT (32 400 € TTC)

coût journalier d'intervention supplémentaire : 1 000 € HT (1 200 € TTC).

N° 14-248 du 17 juillet 2014 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée d'un an à passer pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 24,75 m<sup>2</sup>, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 284,53 €.

N° 14-249 du 17 juillet 2014 : PASSATION d'un marché avec la société ROMY sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86 000) pour la fourniture et l'installation d'éléments de psychomotricité destinés aux enfants de 3 à 6 ans de l'école maternelle Gallieni (lot n°4) arrêté au montant de 2 398,33 € HT.

N° 14-250 du 17 juillet 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la mise à disposition de la petite salle, le 8 octobre 2014, aux fins d'organisation de la Soirée des Diplômés (du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur), le tarif de location étant fixé à 122,41 €.

N° 14-251 du 22 juillet 2014 : MODIFICATION de l'arrêté n°14-234 du 7 juillet 2014 approuvant le contrat à passer avec l'Office du Tourisme de Compiègne afin de rectifier le nombre de participants à la sortie (51 personnes au lieu de 50) et le prix de la prestation (2 652 € au lieu de 2 600 €).

N° 14-252 du 23 juillet 2014 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée de 6 mois à passer pour un logement d'une superficie de 57 m<sup>2</sup> situé 43 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, le montant du loyer mensuel étant fixé à 399 €.

N° 14-253 du 23 juillet 2014 : APPROBATION de la convention d'une durée d'un an à passer avec l'association Marne et Canotage pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux d'une superficie de 35,50 m<sup>2</sup> situés au sous-sol du pavillon sis 17-19 Ile des Loups, aux fins de stockage et de réparation de bateaux anciens, l'association s'acquittant du paiement des fluides.

N° 14-254 du 23 juillet 2014 : APPROBATION de l'avenant n°1 au contrat conclu le 15 octobre 2013 pour la location d'un appartement situé 6 rue Hoche à Nogent, actant de la mise à disposition d'une place de stationnement dans le parking de l'immeuble, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 49 €.

N° 14-255 et 256 : ANNULÉS

N° 14-257 du 29 juillet 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Au Fil de l'Eau domiciliée 43 galerie Rouget de L'Isle à Choisy-le-Roi (94600) pour l'organisation de deux croisières pédagogiques, dans le cadre de la manifestation « Enfants du Patrimoine 2014 » proposée par le Musée le 19 septembre 2014, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N° 14-258 du 30 juillet 2014 : ANNULÉ

N° 14-259 du 30 juillet 2014 : CESSION à titre gracieux du photocopieur de marque Nashuatec acquis en 2003 et affecté à la Maison de la Famille à la sarl DV 2000 Bureautique pour recyclage.

N° 14-260 du 30 juillet 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 prorogeant d'une durée de 2 mois et 20 jours la convention d'occupation précaire conclue le 8 mars 2013 pour un logement d'urgence situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 14-261 du 31 juillet 2014 : APPROBATION de l'avenant résiliant à compter du 29 août 2014 la convention passée avec l'ACTEP le 11 février 2013, pour la mise à disposition des locaux situés 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 14-262 du 31 juillet 2014 : RENOUVELLEMENT de la convention passée avec l'ENCOU pour la mise à disposition à titre gratuit du pavillon d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> et d'un terrain de 400 m<sup>2</sup> sis 17/19 Ile des Loups à Nogent, l'association s'acquittant du paiement des charges.

N° 14-263 du 1<sup>er</sup> août 2014 : PASSATION d'une convention autorisant la société MEDIA TV à réaliser des prises de vue d'œuvres appartenant aux collections du Musée le 23 août 2014, les locaux étant mis gracieusement à sa disposition, le tournage ne nécessitant aucune installation de décors.

N° 14-264 du 1<sup>er</sup> août 2014 : PASSATION d'un avenant n°1 prorogeant d'une part, d'une durée de 2 mois et 25 jours la convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Victor Baltard conclue le 11 octobre 2013 avec l'association La Crèche Parentale de Nogent, et actant, d'autre part, de la mise à disposition de la salle d'activité de l'école maternelle Victor Hugo à compter du 25 août 2014.

N° 14-265 du 6 août 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société PARME AVOCATS sise 12 boulevard de Courcelles à Paris (75017) pour assurer la représentation de la Commune dans le cadre de recours contentieux relatifs à une opération immobilière, le prix par procédure étant fixée à 2 000 € HT (2 procédures maximum).

N° 14-266 du 7 août 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société CYCLES VIDARELLI sise 8 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne (94500) relatif à l'entretien périodique du parc vélo (VTT/VTC) du service des Sports pour un prix forfaitaire annuel de 1 520 € HT (1 824 € TTC).

N° 14-267 du 12 août 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville, la Sarl PNAS, d'un montant de 217,30 € en réparation du préjudice subi par la Commune le 26 février 2014 du fait du descellement d'un potelet anti-stationnement par un automobiliste.

N° 14-268 du 12 août 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Violon & Co domiciliée 5 rue Dohis à Vincennes (94300) pour l'organisation d'un interlude musical à l'occasion de la Fête des Jardins, le coût de cette prestation étant de 150 € TTC.

N° 14-269 du 14 août 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville, la Sarl PNAS, d'un montant de 6 781,22 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration d'un candélabre situé au Pavillon Baltard, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

N° 14-270 du 14 août 2014 : ANNULÉ

N° 14-271 du 14 août 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la sarl PNAS d'un montant de 800 € en réparation du préjudice subi le 16 juin 2013 du fait de la dégradation de la barrière de sortie du parc de stationnement situé 8 rue Hoche.

N° 14-272 du 18 août 2014 : PASSATION d'une convention avec la société DEMD PRODUCTIONS pour la mise à disposition d'espaces dans et autour de l'école Val de Beauté pour le tournage d'un épisode de la série *Joséphine ange gardien*, la mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'une indemnité globale de 1 642,48 € (500 € frais de personnel et 1 142,38 € au titre de droits d'occupation du domaine public).

N° 14-273 du 18 août 2014 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée de 2 ans à passer pour un logement situé 3 rue Ancellet à Nogent-sur-Marne d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, le loyer mensuel étant fixé à 1 740 €.

N° 14-274 du 18 août 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de matériels de radiocommunication de la Police Municipale auprès de la société DESMAREZ sise 81 rue Robert Néret à Carlepont (60170) pour recyclage, et de deux micro-ondes de marque Samsung à l'Eco Point de la Vallée de la Marne.

N° 14-275 du 19 août 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la SMACL d'un montant de 881,87 € en réparation du préjudice subi par la Ville du fait de la dégradation du scooter Yamaha immatriculé 8415 YE 94, accidenté le 21 février 2014.

N° 14-276 du 20 août 2014 : MODIFICATION de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 14-247 du 16 juillet 2014 autorisant la passation d'un marché avec le cabinet Benesty Taithe Panassac pour une mission d'assistance dans le choix du mode de gestion du stationnement de la Commune, rectifiant les montants indiqués pour la phase terminale de la mission comme suit :

- cas d'un marché public : 15 000 € HT (18 000 € TTC)
- cas d'une DSP globalisée : 18 000 € HT (21 600 € TTC)
- cas d'une DSP pour les ouvrages et d'un marché public pour la voirie : 27 000 € HT (32 400 € TTC)

Le coût journalier d'intervention supplémentaire est fixé à 1 000 € HT (1 200 € TTC).

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 35**